

CAHIER N° 1

BOXE FRANÇAISE



CANNE DE COMBAT ET BATON

LA FILIERE FORMATION

SAVATE BÂTON DEFENSE



SAVATE FORME

Fédération Française de SAVATE boxe française et Disciplines Associées
49 rue du faubourg Poissonnière 75009 PARIS - Tél. 01 53 24 60 60 - Fax 01 53 24 60 70
www.ffsavate.com

Présentation

Ce cahier présente l'ensemble des textes de références concernant les diplômes et grades délivrés par la FFSBF&DA et constitutif de la filière fédérale « formation » (pour les grades et les diplômes d'officiels concernant la SAVATE bâton défense, la SAVATE forme et la canne de combat et bâton, vous pouvez vous reporter à leur cahier spécifique).

Ce dispositif, développé au fil des années et élaboré par le groupe formation en collaboration avec les différentes commissions fédérales, a fait l'objet d'approbations successives du Comité Directeur Fédéral.

Les textes ci-après en sont la référence officielle.

Des aménagements réguliers visent à renforcer la cohérence de ce dispositif dynamique pour répondre toujours plus efficacement à l'attente de nos adhérents et aux objectifs fédéraux sur l'amélioration du produit SAVATE.

Vous trouverez dans ce cahier quatre parties spécifiques :

- L'enseignement professionnel de la savate boxe française,
- L'enseignement bénévole de la savate boxe française et de ses disciplines associées,
- L'encadrement des compétitions de savate boxe française (jugement et arbitrage),
- La progression technique fédérale.

La Direction Technique Nationale.

A

Diplômes professionnels

Cadre législatif et réglementaire

Art. L212-1 du code du sport :

Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L. 212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

Peuvent également exercer contre rémunération les fonctions mentionnées au premier alinéa ci-dessus les personnes en cours de formation pour la préparation à un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification conforme aux prescriptions des 1° et 2° ci-dessus, dans les conditions prévues par le règlement de ce diplôme, titre ou certificat.

Art. R212-85 du code du sport :

Toute personne désirant exercer l'une des fonctions mentionnées à l'article L. 212-1 et titulaire des diplômes, titres à finalité professionnelle ou certificats de qualification requis doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité. Si cette activité est susceptible d'être exercée dans plusieurs départements, la déclaration est effectuée auprès du préfet du département où l'intéressé a sa principale activité.

Cette déclaration est renouvelée tous les cinq ans. Le préfet est informé de tout changement d'un élément quelconque des éléments qui y figurent.

Arrêté du 12 juillet 2010 portant enregistrement (renouvellement) au répertoire national des certifications professionnelles du certificat de qualification professionnelle Animateur de Savate.

Arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités pugilistiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

Arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportif ».

Arrêté du 8 novembre 2010 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité «perfectionnement sportif ».

Arrêté du 26 avril 2012 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités pugilistiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Arrêté du 15 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités pugilistiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Arrêté du 15 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

Arrêté du 15 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « canne de combat et bâton » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

Arrêté du 15 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive ».

Textes de références

Articles L 212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L 212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport.

Arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles du Certificat de qualification professionnelle Animateur de Savate.

Tableau synoptique

DIPLÔME	CQP AS Animateur de savate	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
NIVEAU	Infra IV	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
ACTIVITE PRINCIPALE	Animer	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
METIER	Le titulaire de CQP AS peut réaliser de manière autonome des prestations d'animation et d'initiation, en savate boxe française.	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
CONDITIONS D'ACCES	PSC1 16 ans et niveau gant rouge pour l'entrée en formation. 18 ans et niveau gant jaune pour l'évaluation certificative finale	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
FORMATION	105 h en alternance : Organisme de formation (70 h) et structure d'accueil (35 h)	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
OBTENTION	Capitaliser 3 UC (unités capitalisables). Evaluation certificative finale	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
CERTIFICATION	Branche professionnelle / FFSBF&DA	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]



CQP AS

Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de savate

Le CQP Animateur de Savate s'adresse aux personnes qui souhaitent exercer une fonction salariée d'animation de la SAVATE boxe française à titre d'activité accessoire.

Limites horaires d'exercice : 10 h maximum par semaine sur la base d'une saison sportive de 36 semaines. Soit 360 heures.

Rémunération : Classé en groupe 3 (Convention Collective Nationale du Sport) le salaire horaire brut ne peut pas être inférieur à 11,03 € au 1^{er} janvier 2008.

Les lieux d'exercice :

- Dans une association sportive ou dans toute structure promouvant des activités physiques et sportives (APS),
- Dans une structure privée,
- En milieu scolaire dans le cadre de l'accompagnement éducatif,
- Dans les comités d'entreprise,
- Dans les MJC,
- A titre libéral en dispensant des cours à des particuliers ou à des groupes.

Le programme de formation :

La formation est identique à celle de la filière fédérale conduisant au moniteur fédéral de savate qualification boxe française :

- UC1 : Accueil / Protection
- UC2 : Encadrement
- UC3 : Dynamisation / Intégration

Les épreuves finales sont mises en place par les ligues régionales (identique au moniteur fédéral).

Un jury national valide les examens. Il est à noter que l'obtention du CQP AS s'accompagne automatiquement de l'obtention du moniteur fédéral de savate qualification boxe française par équivalence.

Obtention du CQP AS par la voie de l'équivalence :

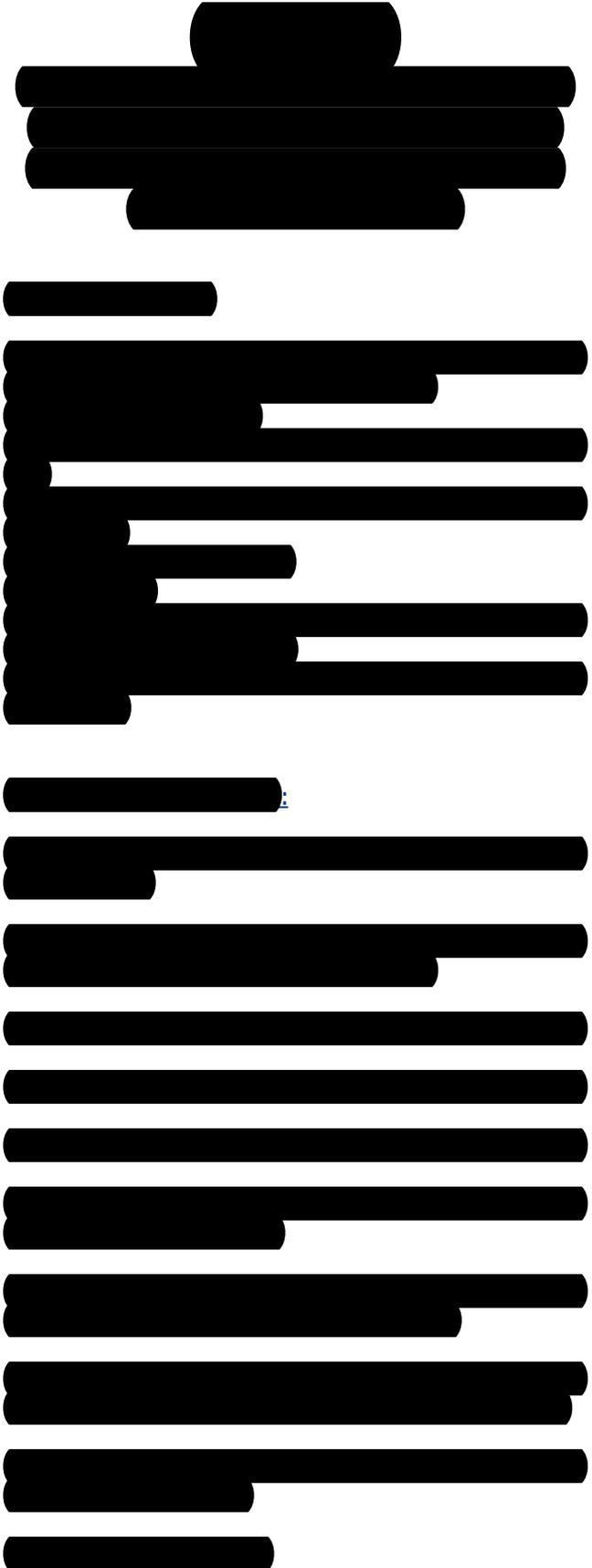
Il est possible, pour un candidat déjà titulaire du diplôme de moniteur fédéral de savate qualification boxe française et enseignant dans un club de savate boxe française à la date de la demande, d'obtenir le CQP AS par équivalence en suivant un stage d'adaptation à l'emploi de 2 jours (14 heures) organisé par la FFSBF&DA.

Les documents à fournir :

- Une demande écrite.
- Une photocopie du titre de moniteur SBF (ou ancien professeur

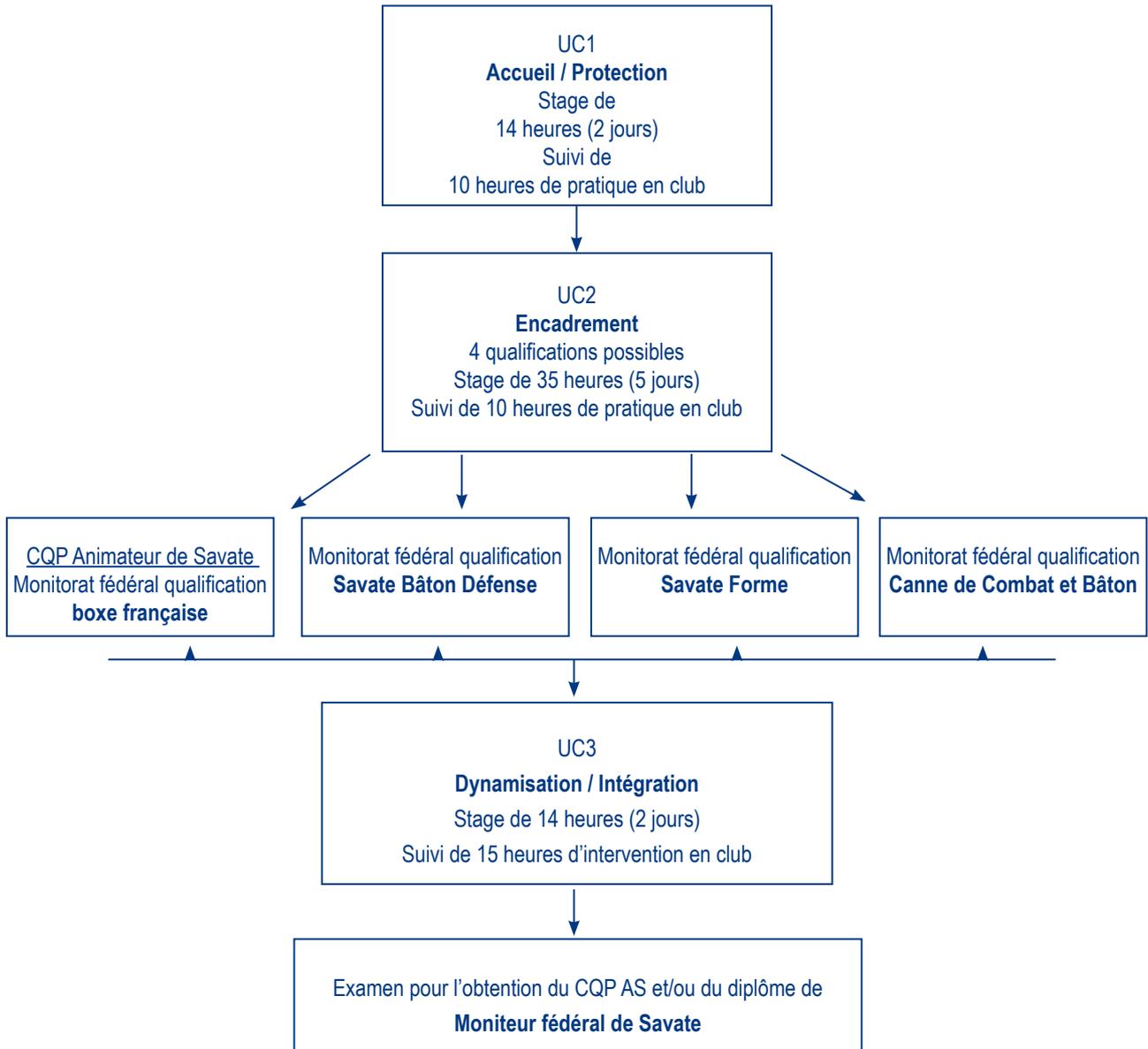
de Boxe Française Savate).

- Une attestation du président de club.
- Une attestation de stage d'adaptation à l'emploi.
- Une photocopie du PSC1 (ou équivalent)

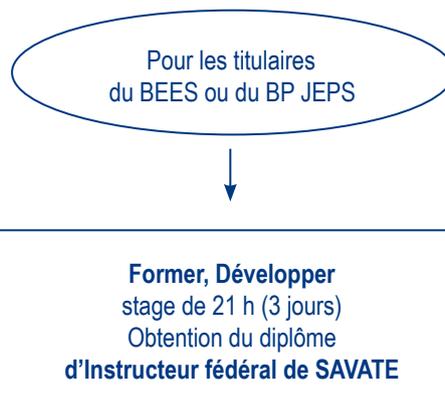


Diplômes fédéraux

Diagramme général



Les stages pratiques sont effectués obligatoirement après chaque séquence de formation correspondante (formation UC1 suivie du stage UC1, etc.) **et l'ordre chronologique des UC doit être respecté.**



Rappels et Précisions

Cette refonte de la filière fédérale de formation concrétise la volonté du comité directeur de la FFSBF&DA d'être à votre service et à votre écoute. Elle est le fruit d'une réflexion collective engagée dès le mois de juin 2002.

Ce travail a débuté par le bilan fédéral (1991 – 2001), puis s'est poursuivi par une large concertation avec les différentes commissions fédérales. Il a fait l'objet d'approbations successives du comité directeur fédéral.

Les objectifs essentiels de ce document sont de proposer des références communes quant aux formations et diplômes des personnes qui enseignent notre activité, de répondre aux besoins des structures associatives fédérales et vise à renforcer la cohérence de ce dispositif.

Les titres anciennement délivrés par la FFSBF&DA conservent leur valeur et leurs prérogatives. Des équivalences avec la filière actuelle pourront être délivrées par la FFSBF&DA.

L'ancien certificat d'initiateur (toutes qualifications) est admis en équivalence de l'UC1.

Les diplômes anciennement délivrés de moniteur stagiaire obtiennent le diplôme de moniteur de savate qualification savate boxe française, uniquement dans le cadre de l'obtention du CQP AS par la voie de l'équivalence.

A l'intérieur de ce cadre de référence, toute liberté est laissée aux formateurs de compléter, agréments les contenus de formations afin de répondre avec efficacité aux besoins de chacun.

Les durées de chaque bloc sont proposées à titre indicatif, un aménagement reste donc possible.

Pour l'ensemble des qualifications, les documents suivant servent de support à la filière fédérale de formation :

- Un mémento « formation » modulable en fonction des unités capitalisables et de la qualification choisie,
- Un livret de suivi de la formation,
- Un dossier de président de jury d'examen,
- Des bordereaux d'archivage,
- Un bordereau d'examen,
- Un modèle de diplôme commun.

Tableau synoptique

Il est obligatoire d'être licencié à la F.F.S.B.F.&D.A., d'être âgé d'au moins 18 ans pour l'examen de CQP AS ou de moniteur et d'au moins 16 ans et titulaire du PSC1 (ou équivalent) pour les unités capitalisables. Les unités capitalisables et les diplômes de CQP AS, de moniteur et d'instructeur sont validés à vie (livret de suivi de formation). Le monitorat permet d'enseigner en toute responsabilité dans tout club affilié à la F.F.S.B.F.&D.A.

Unités capitalisables	Pré requis (*)	Compétences pédagogiques et techniques	Prérogatives et aptitudes	Validation niveau minimum
UC1	Gant ou pommeau rouge PSC1	<ul style="list-style-type: none"> . Etre capable d'animer et de gérer une partie de la séance. . Etre capable d'enseigner et de gérer une séance par rapport à un public et un objectif précis. . Etre capable de concevoir un cycle de séances par rapport à un public et un objectif précis. 	<ul style="list-style-type: none"> . Exercer sous la responsabilité et en présence de l'enseignant du club 	DTD Départemental
UC2	UC1 validé et : <ul style="list-style-type: none"> . Qualification SBF Gant jaune . Qualification SBD Gant rouge Savate bâton jaune . Qualification SF Gant rouge . Qualification CCB Pommeau jaune 	<ul style="list-style-type: none"> . Etre capable d'enseigner et de gérer une séance par rapport à un public et un objectif précis. . Etre capable de concevoir un cycle de séances par rapport à un public et un objectif précis. 	<ul style="list-style-type: none"> . Exercer sous la responsabilité et en présence de l'enseignant du club. . Etre jury pour les kangourous, les passages de grades de couleurs (en fonction de la qualification choisie). 	DTL Régional
UC3	UC1 et UC2 validés	Etre capable de créer, gérer et développer un club		DTD Départemental

(*) Pour les pré requis techniques, justifier d'un niveau conforme à l'activité spécifique. Le grade technique fédéral (rouge ou jaune) permet de justifier ce niveau de pratique. Le niveau de pratique peut être vérifié par une mise en situation et la réalisation de 3 ou 4 thèmes techniques, 1 assaut à thème et 1 assaut libre.

Monitorat fédéral de SAVATE	UC1, UC2, UC3 validés + Examen	Prérogatives et aptitudes <ul style="list-style-type: none"> . Exercer en toute responsabilité dans tout club affilié à la FFSBF&DA. . Délivrer les kangourous, les gants bleu, vert, rouge, blanc de SBF et participer au jury d'examen du gant jaune de SBF pour la qualification BF. . Délivrer les kangourous, les gants bleu, vert, rouge de SBF et les savates bleu, vert, rouge, blanc, jaune pour la qualification SBD. . Délivrer les kangourous, les gants bleu, vert, rouge de SBF pour la qualification SF. . Délivrer les pommeaux bleu, vert, rouge, blanc, jaune pour la qualification CCB. . Présenter des élèves aux compétitions (qualification BF et CCB). . Etre accompagnateur pédagogique. 		DTL Régional
Instructeur fédéral de SAVATE	Au minimum BEES SBF, CCB Ou BP mention BF	Etre capable de concevoir, d'organiser et d'animer un stage jusqu'au niveau national. <ul style="list-style-type: none"> . Etre capable d'organiser, de participer et de présider une session d'examen (monitorat, CQPAS, juge arbitre, grades techniques). 	<ul style="list-style-type: none"> . Jury d'examen (en fonction de la ou des qualifications validées). . Président de jury (pour toutes les qualifications). . DTD, DTL, DTS, RS (sur nomination). . Cadre de stage. . Coordinateur de stage 	DTS Secteur

Remarque : En l'absence d'instructeurs, les enseignants titulaires au minimum du professorat ou du BEES BF et/ou CCB ou du BP mention BF pourront être jury d'examen.

Adaptations et allègements de formation

Pour les licenciés déjà enseignants

Pour toutes les unités capitalisables et pour l'examen de moniteur, les pré requis restent les mêmes pour les enseignants sauf précision spécifique dans le tableau ci-dessous.

Nature du titre d'enseignant	Cursus de formation / Examen
Moniteur de SBF, SBD, SF, BEES SBF, CCB ou BP SBF (désirant obtenir une nouvelle qualification du monitorat fédéral de savate).	. Stage de l'UC2 de la qualification choisie. . Examen : - Ecrit spécifique de la qualification, - Epreuve pédagogique, - Entretien. Note minimum égale ou supérieure à 40 / 80
Cadre technique (DTD, DTL, DTS, CTE)	. Savate bâton rouge pour la qualification SBD, pommeau rouge pour la qualification CCB. . Stage de l'UC2 de la qualification choisie
BEES ou BP autre que SBF ou CCB	. UC2 de la qualification choisie (stage + pratique) + examen.

Allègement d'examen	
Pour la qualification BF et CCB : Titulaire du diplôme de juge arbitre de secteur stagiaire	Note de 10 / 10 à l'écrit spécifique « Réglementation et organisation »

La filière fédérale de formation

UC1

ACCUEIL / PROTECTION	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 2 jours soit 14 heures . +~10 heures de pratique en club comprenant l'animation d'au moins 5 séquences différentes de 15' lors de 5 séances différentes
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique.
Contenu de formation	<p><u>. Culture fédérale : (1h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Historique de la BF, de la SBD, de la SF, de la CCB - La filière fédérale de formation <p><u>. Sécurité du pratiquant : (2h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Traumatologie, secourisme - Prévention dopage - Gestion du matériel - Gestion de la violence, lutte contre les incivilités et harcèlement - Responsabilités de l'animateur <p><u>. Technique (BF, SBD, SF) : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles méthodologiques et techniques de la SBF - Perfectionnement technique SBF - Les fondamentaux de la SBF <p>OU</p> <p><u>. Technique (CCB) : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles méthodologiques et techniques de la CCB - Perfectionnement technique CCB - Les fondamentaux de la CCB <p><u>. Pédagogie et animation : (7h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'apprentissage moteur - Principes de constitution d'une séance - Consignes et corrections - Pratique et développement du thème de la séance

La filière fédérale de formation

UC2 Qualification boxe française

ENCADREMENT	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 5 jours soit 35 heures . +~10 heures de pratique en club comprenant l'animation d'au moins 3 séances
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique
Contenu de formation	<p><u>. Bases physiologiques et anatomiques : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie fonctionnelle (les os, les muscles, les nerfs) - Physiologie de l'effort (connaissance et développement des filières énergétiques) <p><u>. Règlements et organisation : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règlements techniques, compétitions et d'arbitrage de la SBF - Organisation et fonctionnement de la FFSBF&DA <p><u>. Technico-tactique : (7h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La progression technique fédérale - Perfectionnement technico-tactique - Pratique du jugement et de l'arbitrage - Présentation et/ou initiation à la SBF, SF, CCB <p><u>. Entraînement : (5h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La structuration de l'entraînement - Les facteurs de la performance en assaut et en combat <p><u>. Pédagogie et enseignement : (15h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement - Connaissance des différents publics - La théorie de la prise d'informations - La gestion de l'incertitude - Pratique et développement du thème de la séance et du cycle de séances

La filière fédérale de formation UC3

DYNAMISATION / INTEGRATION	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 2 jours soit 14 heures . +~15 heures d'intervention en club dans les domaines de la gestion et l'organisation du club et son développement
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique
Contenu de formation	<p><u>. Connaissance du milieu sportif : (3h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du sport en France - L'association loi 1901 - Cadre législatif et réglementaire de l'enseignement contre rémunération <p><u>. Gestion organisation : (7h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La création du club de savate - La gestion financière du club - L'organisation interne du club - Les relations entre employeur et employé <p><u>. Développement : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le club de savate (diagnostic et prospectives) - La recherche de subventions

La filière fédérale de formation

Diplôme de CQP AS/moniteur fédéral de Savate

Programme de l'examen	<p><u>. Epreuve écrite (durée 1h) : / 30</u></p> <p>a) Ecrit général : / 20</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bases physiologiques et anatomiques / 4 - Organisation et fonctionnement de la FFSBF&DA / 4 - Connaissance du milieu sportif / 4 - Gestion, organisation et développement du club dans son environnement / 4 - Sécurité du pratiquant / 4 <p>b) Ecrit spécifique à la qualification choisie : / 10</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlementation technique et organisation / 10 <p><u>. Epreuve pédagogique (préparation 45', passage 20') : / 50</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de séance / 5 - Adéquation du thème et de la séance / 15 - Conduite de la séance / 30 (*) <p><u>. Entretien (durée 15') : / 20</u></p> <p>Le candidat explique sa démarche pédagogique et replace sa séance dans un cycle de séances (*)</p> <p><u>. Evaluation au poste de travail.</u></p> <p>(*) Voir les critères d'évaluation du référentiel de certification page 23</p>
Condition d'obtention	<p>Note minimum égale ou supérieure à 60 / 100</p> <p>Note minimum égale ou supérieure à 40 / 80 pour les enseignants de savate (voir adaptations et allègements de formation, page 13)</p>

La filière fédérale de formation

Diplôme d'instructeur fédéral de Savate

Durée de la formation	. 3 jours soit 21 heures
Condition d'obtention	participer activement au stage
Contenu de la formation	<p><u>. Former : (18h)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les formations fédérales et professionnelles en SBF&DA- Rôles et prérogatives des cadres fédéraux- L'organisation d'un stage- L'organisation d'un examen- Rôles, organisation et fonctionnement d'un jury d'examen- Rôles et fonctions du président de jury <p><u>. Développer : (3h)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La réglementation du travail- Les aides à l'emploi

B

Spécialisations fédérales

Des formations intitulées « spécialisations fédérales » peuvent être organisées par la Direction Technique Nationale.

Ces formations visent à permettre aux enseignants d'acquérir des compétences professionnelles supplémentaires dans le cadre de la formation continue.

Elles se déroulent selon des modalités et dans des durées différentes en fonction des thèmes abordés.

Parmi les thèmes possibles (liste non exhaustive) :

- Spécialisation fédérale à la préparation physique en club de savate boxe française,
- Spécialisation fédérale à la préparation technico-tactique en club de savate boxe française,
- Spécialisation fédérale à la préparation mentale en club de savate boxe française,
- Spécialisation fédérale « public enfants » en club de savate boxe française,
- Spécialisation fédérale « soins aux tireurs » en savate boxe française,
- Spécialisation fédérale « partenaire d'entraînement » en savate bâton défense...

La conception, l'organisation et la mise en place d'une spécialisation fédérale est soumise à l'approbation de la Directrice Technique Nationale qui a toute compétence pour autoriser une telle formation.

A l'issue de la formation, le stagiaire ayant satisfait aux exigences imposées (en fonction de la spécialisation fédérale), reçoit une attestation de formation délivrée par la F.F.S.B.F.&D.A.

Annexe : référentiel d'activités et de certification du CQP Animateur de Savate et du Monitorat fédéral de Savate

Référentiel d'activités		Référentiel de certification		
Activités visées par la qualification	Compétences associées aux activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
1. accueil des publics enfants et adultes avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité	1. Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Disposer de tous les éléments réglementaires et pratiques de fonctionnement nécessaires à son intervention pour en informer le public et faciliter ses démarches. 2. Etre à l'écoute des besoins et attentes des publics pour y répondre dans le cadre des limites de son intervention. 3. Communiquer de façon appropriée et positive avec les publics selon les situations et les profils. 	<p>Observation au poste de travail</p> <p>Les compétences relevant de l'activité « Accueil » sont évaluées prioritairement en situation de travail sur la base des éléments indiqués par l'accompagnateur pédagogique à l'aide d'une grille d'observation.</p> <p>Entretien</p> <p>La durée de l'entretien est de 15 minutes. Le jury s'appuie sur la séance écrite lors de la mise en situation pédagogique pour animer l'entretien.</p> <p>Cet entretien peut se faire immédiatement après la conduite de séances.</p> <p>Il porte sur les supports d'observation au poste pour approfondir l'évaluation des compétences attendues.</p> <p>Il permet la vérification de compétences en lien avec d'autres activités du référentiel (encadrement dynamisation – Intégration et sécurité).</p>	<p>Clarté de la présentation.</p> <p>Présentation complète.</p> <p>Pertinence des apports.</p> <p>Utilisation adéquate des outils pratiques d'information disponibles auprès du club.</p> <p>Dynamisme.</p> <p>Ecoute attentive favorisant l'expression des besoins et attentes.</p> <p>Identification des besoins et attentes exprimés.</p> <p>Pertinence de la réponse au regard du besoin ou attente exprimée / rôle du moniteur.</p> <p>Adaptation du message au public.</p> <p>Bienveillance.</p> <p>Les règles sont claires et il agit efficacement pour les faire respecter.</p> <p>Les consignes sont données et comprises.</p> <p>Utilité des conseils apportés.</p> <p>Etre conscient du niveau et des temps de responsabilité qui lui incombent et les explicite.</p>
	2. Gérer le moment qui précède et qui suit la séance en veillant à la sécurité des pratiquants.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Expliquer les règles de vie et les faire respecter (vestiaires, accès aux espaces...). 2. Communiquer les informations utiles en vue de la préparation de la séance à venir. 3. Aider les pratiquants pour faciliter le déroulement de ces moments. 4. Veiller à la sécurité des personnes et en particulier des enfants jusqu'à la fin de la prise en charge. 		





Référentiel d'activités		Référentiel de certification		
Activités visées par la qualification	Compétences associées aux activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
2. Encadrement de séances de Savate en s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation fédérale.	1. Organiser des situations dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics.	1. S'appuyer sur la démarche pédagogique fédérale déjà existante. 2. Composer des situations d'apprentissage en lien avec les publics, les ressources et l'espace disponible.	Les compétences liées à l'activité d'encadrement seront évaluées principalement sur la présentation et la conduite d'une séance pédagogique.	Utilisation correcte de « la progression technique fédérale ». Les caractéristiques des publics ont été identifiées de façon pertinente. Adaptation du message au public. Opportunité et pertinence de l'utilisation des ressources et de l'espace. Adéquation du thème et de la séance. Conduite de séance adaptée. Variété et cohérence. Clarté, concision et pertinence des apports. Pertinence des choix et informations communiquées. Comportement exemplaire. Esthétique et efficacité des gestes. Respect de la réglementation fédérale. Identification pertinente des risques liés au matériel (sol, gants, casques, chaussures...). Prise en compte des risques identifiés pour sécuriser la pratique. Mobilisation des techniques adaptées aux conditions de sécurité. Proposition et animations de situations propices à un climat relationnel positif. Explicitation du périmètre de responsabilité qui lui incombe sur tous les moments de prise en charge.
	2. Adapter son intervention : - Au regard de la séance, - Au regard du cycle de séances	1. Suivre ou modifier son plan de séance en fonction des objectifs et des pratiquants. 2. Proposer d'autres exercices ou séances.		
	3. Démontrer les exercices et gestes techniques	1. Posséder un niveau technique personnel compatible (gant jaune). 2. Mettre en place et/ou expliciter les procédures d'acquisition. 3. Conseiller les pratiquants pour favoriser leur évolution et le goût de la pratique.	La préparation individuelle de séance d'une durée de 45' se déroulera en salle de cours, sans document, sous surveillance. Un sujet sera donné à l'ouverture de l'épreuve.	
	4. Développer l'éthique et les valeurs de l'activité.	1. S'assurer et favoriser le respect d'autrui pendant, avant et après l'activité (intervenant, autre pratiquant...) 2. Communiquer les comportements et attitudes de l'activité.	Ce plan de séance écrit servira de support au jury pour le déroulement de la conduite de la séance et l'entretien correspondant. Le candidat dispose d'une durée de 20' pour la conduite de séance. Les autres candidats pourront servir de public pour la prestation pédagogique.	
	5. Respecter la réglementation fédérale (règlement technique – arbitrage)	1. Maîtriser et transmettre les éléments de réglementation technique et d'arbitrage fédéral de l'activité.	Les principes de sécurité seront appréciés au cours de cette épreuve ainsi que certaines compétences liées à la dimension relationnelle, notamment de l'accueil ou de la dynamisation de l'activité.	
	6. Vérifier la sécurité des pratiquants pendant la pratique au regard des critères établis.	1. Vérifier la qualité et le bon usage des équipements et du matériel. 2. Respecter les principes de la sécurité physique et psychologique des pratiquants sur tous les moments de leur prise en charge.		

Référentiel d'activités		Référentiel de certification		
Activités visées par la qualification	Compétences associées aux activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
3. Dynamisation dans et autour de l'activité	1. Participer à l'organisation et à l'évaluation de sessions de passage des 7 premiers niveaux techniques fédéraux sur les 11 existants.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les sessions de passage de grade. 2. Evaluer les candidats lors des sessions de passage de grade. 	<p>Les compétences de l'activité « Dynamisation » s'évaluent à l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part de l'observation au poste de travail, - d'autre part de l'épreuve écrite. 	<p>Cohérence du parcours individualisé d'évaluation du candidat.</p> <p>Utilisation des fiches d'évaluation de « la progression technique fédérale ».</p> <p>Les informations concernant les événements sont correctes.</p> <p>Les procédures d'inscription sont connues.</p> <p>Fait preuve de dynamisme.</p> <p>Situe clairement son rôle dans les situations d'évènement.</p> <p>Effectue des apports pertinents.</p> <p>L'accompagnement des tireurs favorise une participation réussie aux événements.</p> <p>Explicite les moyens mobilisés pour obtenir de l'information.</p> <p>Identifie et prend en compte les goûts des pratiquants pour les orienter.</p> <p>Repère les potentiels des pratiquants.</p> <p>Rencontres, échanges et collaborations sont favorisés.</p>
	2. Aider les pratiquants à s'engager vers des événements.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Informer sur le calendrier des événements. 2. Transmettre les informations nécessaires à l'inscription des pratiquants dans les événements. 3. Participer à l'animation des événements. 	<p>Cette épreuve vise principalement à évaluer les connaissances théoriques nécessaires au métier. Elle se déroule en salle de cours, sans document et sans communication entre les candidats.</p> <p>Durée : 1 heure. Le jury remet les feuilles (format A4) de sujets pré-établis aux candidats.</p> <p>Le jury proposera entre 2 et 4 questions sur chacun des thèmes suivants :</p>	
	3. Aider les pratiquants à vivre l'évènement (animer, accompagner, conseiller).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner vers et pendant l'évènement. 2. Conseiller le pratiquant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et fonctionnement de la FFSBF& DA - Connaissance du milieu sportif - Gestion, organisation et développement du club dans son environnement. 	
	4. Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Informer les pratiquants sur les activités et le fonctionnement du club. 2. Orienter les pratiquants dans l'activité en fonction de leurs goûts et aptitudes. 3. Instaurer un climat relationnel favorable. 	<p>L'épreuve écrite apportera également des éléments d'évaluation au regard des autres activités du référentiel (Encadrement – Intégration – Gestion des incidents et accidents) sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bases physiologiques et anatomiques, - Sécurité du pratiquant, - Réglementation technique, compétitions, arbitrage. 	

